

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2015

OBJET

**01 – REGULARISATION DE L'AMORTISSEMENT D'UN BIEN
VOLE**

N° 2015-11-01

NOMENCLATURE : 7/1/8

L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le six novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL.

Pouvoirs : 3

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La commune a acquis en 2011 un lot de 4 vélos dont l'un a été dérobé avant qu'il ne soit amorti, numéroté dans l'inventaire de la commune 20110054 (valeur : 375 €).

L'amortissement ayant tout de même eu lieu en 2012, il apparaît aujourd'hui une erreur de calcul dans le plan d'amortissement de cette immobilisation. Le compte 28182 ayant été crédité à tort, il doit être débité.

La régularisation des écritures ne peut être effectuée que par le comptable public, puisqu'elle concerne un exercice antérieur.

Il convient donc de régulariser cette situation par opérations d'ordre non budgétaires, effectuées par le comptable public, par un crédit du compte 1068 et un débit du compte 28182.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'AUTORISER le comptable public à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires par crédit du compte 1068 et par débit du compte 28182, pour un montant de 375 €.

Pour extrait conforme,

Le 16 novembre 2015,



Le Maire,

Alain ROYER

Accuse de réception en préfecture
144-214402091-20151116-2015-11-16-DE01-
DE
Date de télértransmission : 18/11/2015
Date de réception préfecture : 18/11/2015

Publié le 18/11/15